

Entreposage illégal de BPC

Pointe-Claire satisfaite de la décontamination prochaine du site de Reliance

POINTE-CLAIRE, le 29 octobre 2015 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, est satisfait de l’engagement du ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, d’exiger et de s’assurer de la décontamination complète du site des Équipements de puissance Reliance Itée dans les mois à venir.

Le maire Trudeau a ainsi réagi à l’annonce du ministre, ce matin, d’un avis d’ordonnance pour forcer le propriétaire du site à procéder à la réhabilitation du site. Le rapport de caractérisation du site de Reliance, réalisé pour le MDELCC, confirme la contamination du site aux biphényles polychlorés (BPC) et la possible contamination de terrains limitrophes.

« La Ville de Pointe-Claire a toujours la même responsabilité et l’engagement d’assurer la santé et la sécurité de ses citoyennes et citoyens. Depuis la découverte de BPC entreposés illégalement à Pointe-Claire, nous avons veillé à ce que tous les risques soient éliminés le plus rapidement possible, et c’est ce que nous continuons de faire », rappelle monsieur le maire.

La Direction de la santé publique de Montréal (DSP) précise d’ailleurs que le site ne présente aucun danger pour la population. Le DSP recommande cependant au gouvernement de faire retirer les sols contaminés du site de Reliance et des terrains limitrophes, s’il y a eu migration des produits toxiques.

À cet égard, le maire Trudeau est rassuré par l’engagement du ministre Heurtel de faire procéder, en lieu et place des propriétaires, à la décontamination du site et des terrains limitrophes, si nécessaire, advenant le refus du propriétaire.

Le site d’entreposage illégal a été fermé par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès sa révélation publique par les médias, en août 2013. Depuis, le Ministère assume l’entière responsabilité du site.